

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne. 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

17 novembre. — Mort du prince Alexandre de Battenberg, ancien souverain de Bulgarie de 1879 à 1886.

18 novembre. — Grave accident survenu au polygone de Maimers, au cours d'une expérience de destruction de voies ferrées, par la mélinite. Des fragments de rails atteignent plusieurs soldats du 155^e de ligne, notamment un caporal qui a les intestins perforés et meurt en arrivant à l'hôpital.

— M. Casimir Périer est réélu Président de la chambre par 333 voix sur 419 votants.

MM. de Mahy, Félix Faure, Etienne et Lockroy sont nommés vice-présidents.

19 novembre. — Un terrible accident est produit dans une usine de Roubaix, par l'explosion d'une marte du poids de dix-huit cents kilogs. Un ouvrier est tué par un éclat de fer.

— Les sommes détournées par l'ancien expert comptable Merlin, actuellement en fuite, sont évaluées à au moins 400,000 fr.

— Une épouvantable tempête éclate sur les côtes de la Manche.

— Un banquier de Saint-Mandé prend la fuite laissant un déficit important.

— Un habitant du village de Chauffry

(Seine-et-Marne) est accusé d'avoir étranglé sa femme, trouvée pendue dans sa maison

20 novembre. — On signale de nombreux et terribles accidents par l'effet de la grande tempête qui continue de sévir sur toute la Manche. La France, la Belgique et l'Angleterre ont de nombreux morts à regretter, notamment l'Angleterre qui en estime le nombre à plus de 200.

21 novembre. — Lecture à la Chambre; par M. le Président du Conseil, de la déclaration ministérielle à la suite de laquelle se produit une interpellation de M. Jaurès, député socialiste, sur la politique générale du gouvernement.

22 novembre. — Un éboulement survenu à Chateaudun dans une caverné servant d'habitation à des malheureux, cause la mort de neuf personnes.

— Un autre éboulement survenu près de Brest sur la voie ferrée en construction, cause la mort de deux ouvriers, pères de famille.

23 novembre — Continuation à la Chambre de l'interpellation sur la politique gouvernementale. Discours de MM. Lockroy, Deschanel et Barthou.

— Un violent incendie survenu dans une maison de la rue des Martyrs cause la mort d'une personne et des blessures à trois autres habitants de l'immeuble.

CHRONIQUE LOCALE

SAINT-MARD

La commune de Saint-Mard est décidément entrée dans la voie du progrès ; après avoir jeté les bases d'une association destinée à entretenir l'harmonie et la gaieté, elle s'est spontanément prononcée en faveur d'une société de secours-mutuels, comprenant qu'une des conditions essentielles pour avoir la gaieté est de posséder la santé.

Sur l'initiative d'un de ses habitants, M. Brice Boulanger, les habitants étaient convoqués mercredi dernier à 7 heures du soir dans la salle d'école où ils se trouvèrent réunis au nombre d'environ 125.

M. l'abbé Grantrait, curé, à qui la présidence de l'assemblée avait été offerte, s'acquitta avec un grand tact de sa mission, faisant ressortir les avantages considérables rendus actuellement par les sociétés fraternelles de prévoyance qui prospèrent et se multiplient, malgré les incessantes convulsions sociales qui agitent le pays et le monde entier, en cette fin de siècle.

Le nombre des adhérents recrutés en cette première séance a été de 84, dont 22 membres honoraires.

Appelé à nommer à l'élection, une commission provisoire de 12 membres, destinés à élaborer les statuts de la nouvelle société, le groupe des adhérents désigne au scrutin secret :

MM. Damart	par 76 voix
Voye	— 68 —
Vérin, fils	— 66 —
Dubois, maire	— 64 —
Sainte-Beuve	— 63 —
Fourie	— 61 —
Berthault-Cottart	— 60 —
Chevanne	— 59 —
Grantrait, curé	— 47 —
Largez	— 47 —
Lesueur, chef de gare	— 45 —
Robin Julien	— 39 —

On ne saurait trop féliciter les habitants de Saint-Mard de la promptitude de leur décision aussi bien que de la sagesse de leur choix, sauf l'oubli, très réparable du reste, dans lequel est demeuré le promoteur de cette utile fondation.

MONTHYON

L'assemblée générale de la société protectrice des sapeurs-pompiers de Monthyon a eu lieu le dimanche 12 novembre dernier.

Il résulte des détails donnés par le secrétaire et le trésorier de cette association qui ne compte qu'une année d'existence, que le nombre des membres fondateurs a atteint le chiffre de 83, dont 26 membres actifs et 59 membres honoraires.

Actuellement, en tenant compte de trois les décès qui se sont produits dans le courant de l'année, et de l'admission de 10 nouveaux membres, la société comprend 25 membres actifs et 61 membres honoraires, soit un total de 86 sociétaires.

Le total des recettes ayant été pendant l'année, de . . . 466 fr. 00
Les dépenses ayant atteint le chiffre de 177 fr. 25

Il en résulte un excédent de 288 fr. 75 qui ont été placés à la Caisse d'épargne, au nom de la Société.

Touchés de l'empressement qu'ont mis certains membres honoraires à répondre à l'invitation qui leur avait été faite pour le banquet confraternel de l'année dernière, les membres actifs pour faciliter à leurs bienveillants protecteurs la participation à la fête annuelle de Sainte-Barbe, ont décidé que désormais, cette cérémonie aura lieu le dimanche qui suivra le 4 décembre, à moins que le 4 ne tombe un dimanche.

Le conseil d'administration a félicité les sapeurs-pompiers de cette décision louable à tous égards. Il souhaite que pour le 10 décembre prochain un plus grand nombre de membres honoraires répondent au désir de la subdivision, pour assurer ce jour-là, une manifestation plus intime de fraternité entre tous les sociétaires honoraires et participants,

EVE

Les ouvriers français ont souvent à se plaindre de la concurrence que leur font les ouvriers étrangers, soit par l'avilissement des salaires, soit par tout autre procédé qui leur permettent de vivre aux dépens de nos nationaux.

Deux braves aubergistes d'Eve ont eu récemment à faire l'expérience d'un « truc » bien ancien, mais plus souvent renouvelé qu'on ne pourrait le croire.

Il s'agit de deux ouvriers belges Desmet et Despinglet, qui après avoir terminé leurs travaux d'arrachage de betteraves, ont pris de la poudre d'escampette après avoir reçu le montant de leurs gages, mais oubliant volontairement de payer leurs frais de nourriture et de boissons.

M. Bontemps en est pour 148 francs et son collègue Schindelholz, pour 110 francs.

Actuellement les deux escrocs ont probablement réintégré leur pays et sont en train de dresser leurs batteries pour faire de nouvelles dupes l'année prochaine.

On comprend qu'à ces conditions il est difficile à l'honnête ouvrier français chargé d'impôts et de famille, de lutter contre ce qu'on appelle la main d'œuvre étrangère.

ERMENONVILLE

Lundi dernier, un ouvrier à la rapetie d'Ermenonville voulut pénétrer

dans l'usine, en état d'ivresse, malgré la défense du contre-maître. Le chauffeur Relier, sur l'ordre qu'il avait reçu l'empêcha d'entrer. L'irogne resta à la porte, mais pendant que Relier, obligé de sortir pour aller avec une brouette chercher du charbon, passait dans la cour, cet individu le saisit à la gorge et le fit tomber. Tous deux se roulèrent quelques minutes. Un nommé Léonard, qui travaillait à une trentaine de mètres de là, accourut et asséna sur la tête du chauffeur un coup de fourche dont plusieurs dents pénétrèrent assez profondément dans les chairs. Assommé et perdant beaucoup de sang, Relier tomba sans connaissance. M. Latsier, contre-maître, vint au secours du blessé, qu'il releva et auquel il donna des soins capressés. Pendant ce temps, l'auteur de cet acte inqualifiable prenait la fuite pour se dérober aux coups des ouvriers qui voulaient lui faire un mauvais parti, M. le docteur Grenier, de Nanteuil, visita les blessures assez graves de l'ouvrier, et lui prescrivit un repos absolu jusqu'à sa guérison. Léonard, arrêté quelque temps après, a reconnu ses torts et en a manifesté quelque repentir. Il a déjà subi deux condamnations pour chasse et vol.

MITRY-MORY

Encore deux belges poursuivis pour coups et blessures. Dans la nuit du 24 au 25 septembre dernier, les nommés Mestdach et Desmet, à la sortie des auberges frappèrent à coups de couteau les sieurs Dupan et Dumont, ainsi que d'autres personnes de Mitry qui tentaient de désarmer les forcenés batailleurs.

Au cours de cette rixe sanglante, le sieur Dumont eut une artère tranchée

Un coup de couteau qui lui avait été porté par Desmet et il mourut des suites de sa blessure douze jours après.

Le meurtrier ayant pris la fuite il a été condamné par contumace à deux ans de prison et 16 francs d'amende.

Mestdach est condamné à 13 mois de prison.

SAINT-PATRUS

M. Harlé d'Ophove, lieutenant au 8^e Dragons vient d'être promu par décret du 15 novembre, au grade de capitaine.

M. Harlé d'Ophove est, comme on sait, le gendre de M. Labour, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris et ancien vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne.

LAGNY-LE-SEC

Deux citoyens d'un caractère batailleur, répondant, l'un au nom de Lefort et l'autre à celui de Vaillant, — noms bien choisis, comme voit, — se prirent de querelle ces jours derniers, étant occupés à charger des betteraves dans un champ, au lieu dit le rû de Vaux. Une rixe assez sérieuse s'en suivit et Lefort reçut de son adversaire un coup de fourche qui lui fit une profonde incision au-dessus de l'œil droit. Malgré la grande perte de sang qui résulta de cette blessure, Lefort qui a la peau dure en sera quitte à peu de frais.

ELECTION SÉNATORIALE

On sait que le département de Seine-et-Marne a été appelé par la voix du sort à élire un sénateur en remplacement de M. Tirard, sénateur inamovible décédé.

Le *Recueil* des actes administratifs de Seine-et-Marne, n^o 735, contient les instructions relatives à l'élection d'un troisième siège de sénateur, attribué au département de Seine-et-Marne.

Le décret de convocation a fixé, comme on sait, la réunion des conseils municipaux pour le dimanche 3 décembre 1893, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur en l'assemblée du collège électoral du dimanche 7 janvier 1894.

Un nouvel arrêté préfectoral fixe à neuf heures du matin la réunion des conseils municipaux qui sera tenue le dimanche 4 décembre.

Dammartin-Saint-Soupplets

M. Moquet, Conseiller général du canton de Dammartin adresse à l'Indépendant de Meaux, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Revenant de la dernière réunion de la Commission des chemins de fer, j'écrivais entre deux trains une lettre à M. le maire de Dammartin pour répondre au désir qu'il m'avait manifesté d'être renseigné sur les décisions de la Commission.

Dans mon esprit cette lettre, écrite à la hâte et qui ne contenait d'ailleurs rien que de très exact, n'était point destinée à la publicité. J'eus le tort cependant de ne point y inscrire le mot « personnelle, » et M. le maire de Dammartin pensa qu'alors qu'elle n'avait trait qu'à des questions d'intérêt public il pouvait en divulguer le texte, ce qu'il fit partiellement dans une lettre adressée le 18 octobre à la *Petite Gazette de Dammartin*.

Dans ces conditions, il ne serait pas bien de ma part de m'élever contre cette publication, mais je l'ai regrettée. D'abord parce que la Commission des chemins de fer étant une Commission d'instruction la publicité ne doit être donnée à ses décisions que par la lecture du rapport, préalablement adopté par elle, qui en sera donnée au début de la session spéciale du Conseil général. Ensuite parce que cette publication ayant été incomplète et n'ayant porté que sur les points intéressant spécialement Dammartin et son maire, certaines personnes ont été jusqu'à supposer et à dire que je ne m'étais pas occupé de la section de Saint-Soupplets au Plessis-Belleville.

La Commission a pensé que son rôle était limité et devait se borner en ce qui concerne les tracés à opter entre les variantes, mais qu'elle ne pouvait de son propre chef augmenter la longueur des lignes précédemment classées par le Conseil général, encore moins en classer de nouvelles.

Néanmoins, frappée des observations que je lui ai présentées sur l'utilité du prolongement de la ligne de Meaux à Dammartin jusqu'à Survilliers, elle a désigné M. Droz et moi pour rechercher comment, avec quels concours, on pourrait arriver à l'exécution de cette prolongation et nous mettre en rapport avec les conseillers généraux voisins chargés dans leur département de même mission.

J'ai expliqué longuement à la Commission l'utilité de la section de Saint-Soupplets au Plessis-Belleville, qui n'est point du tout la même que celle de Saint-Soupplets à Dammartin et à Survilliers.

La Commission m'a paru reconnaître le bien fondé de mon dire, et j'espère encore que le Conseil général, près duquel j'insisterai en m'appuyant sur des considérations importantes tout à la fois d'intérêt public et d'équité, voudra bien décider l'exécution des deux tronçons. Je pense que d'ici sa réunion la ville de Meaux, qui y est si intéressée, tiendra à m'apporter son concours par une décision de son conseil municipal. L'exécution des deux tronçons amènerait au marché de Meaux un grand nombre de personnes qui ne le fréquentent actuellement que très irrégulièrement.

Les communes reliées ainsi à Meaux qui ont leur centre d'affaires, seraient en effet très nombreuses et la partie de la ligne sise entre Saint-Soupplets et Meaux serait d'autant plus productive, qu'elle aurait deux affluents importants lui fournissant des éléments de transports très différents.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

J. Moquet,
Conseiller général
du canton de Dammartin

Malgré la parfaite correction de la lettre de l'honorable M. Moquet dont les louables efforts tendent à défendre avec impartialité les intérêts de toutes

les communes de la circonscription qu'il représente dans notre assemblée départementale, nous ne saurions perdre de vue l'attitude regrettable qu'ont prise en ces derniers temps les communes d'Oissery et de Saint-Soupplets, au risque de compromettre la réussite d'une entreprise longuement attendue et dont dépend le relèvement commercial et industriel du canton de Dammartin.

La commune de Saint-Soupplets qui sait le détour considérable qu'on a dû faire subir au tracé de la ligne projetée, pour arriver à la desservir, aurait dû tenir compte de ce sacrifice au chef-lieu de canton au lieu de s'associer aux vaines récriminations de la municipalité d'Oissery, qui, comme la mouche du coche, semble avoir pris à tâche de faire ressortir les graves inconvénients qui peuvent résulter d'un semblable tracé « lequel dit-elle, fait, à partir de Saint-Soupplets, de grands détours pour traverser une région presque inhabitée, où il est et sera impossible de réaliser le moindre trafic. »

Personne, heureusement, n'est dupe d'une semblable supercherie, car, étant donné que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, on fera difficilement croire, même aux plus naïfs, que pour établir une ligne ferrée de Meaux à Dammartin, il est indispensable de passer par Saint-Soupplets, alors qu'il existe une voie plus directe et moins accidentée permettant de garantir à la ligne projetée un trafic beaucoup plus important au double point de vue du mouvement des voyageurs et du transport des produits industriels.

Cette voie, qui existe à proximité (2 kil.) de Villenoy (919 hab. distil-

lerie) desservirait avec la plus grande facilité les communes de *Chauconin* (212 h. Râperie), *Neufmontiers* (546 *Penchard* (103 h.), *Monthyon* (834 h. plâtrières), *Iverny*, (288 h.) *Villeroy*, (247 h.), *Plessis-l'Evêque* (143 hab.) *Cuisy*, (142 hab.) *Plessis-aux-Bois*, (148 h. Râperie et distillerie), *Montgé* (556 h.), *Vinantes* (206 h.), *Juilly* (1073 h. Râperie), *Nantouillet* (233 h.) *Thieux* (345 h.), *Saint-Mard* (513 h.) *Plâtrière*), *Longperrier* (271 h.) et *Dammartin* (1693 h.). Soit 18 communes desservies, comprenant une population de 8.504 habitants alors que le tracé de Saint-Soupplets-Plessis-Belleville ne desservirait que 9 communes com- tant une population de 3,811 h..

La meilleure preuve que nous puissions fournir à l'appui de notre dire est le tracé d'une ligne de Meaux à Senlis publié récemment par M. Martin, maire d'Ermenonville, qui trouve plus avantageux, même dans cet itinéraire, bien différent de celui de Meaux à Survilliers, de suivre la voie indiquée plus haut, par Chauconin, Neufmontiers et Iverny.

En raison de la possibilité qu'entrevoit l'honorable Conseiller général du canton de Dammartin, d'obtenir de l'assemblée départementale l'exécution du tronçon de Saint-Soupplets au Plessis-Belleville, ne serait-il pas préférable, au quadruple point de vue de la facilité d'exécution, de la réduction du parcours, des ressources du trafic et de l'intérêt public, de redresser le tracé de la ligne de Meaux à Survilliers par Dammartin, quitte à donner, en temps utile, au tronçon de Saint-Soupplets, la direction qui sera jugée nécessaire aux intérêts des communes de la région Nord-est du canton de Dammartin ?

Alors pourra être adopté avec tous ses avantages le projet préconisé par M. Martin, maire d'Ermenonville.

Un Dammartinois oublié

Au mois de juillet 1887, peu de temps après notre arrivée dans les Ardennes, il a été réintégré aux archives départementales un certain nombre de manuscrits de Dom François Ganneron, chartreux du Mont Dieu concernant la Picardie, le Boulonnais, le Ponthieu, le Rémois, etc.

Depuis lors, nous avons pris à tâche de tirer de l'oubli les œuvres de cet historien. Au moment de terminer l'impression de l'un des plus importants manuscrits de ses *Moissons de Thérache*, nous avons voulu nous rendre dans son pays natal. Notre but, en allant à Dammartin-en-Goële, était de recueillir des renseignements biographiques sur les parents de Dom Ganneron, et de savoir si son souvenir y était demeuré vivace.

Nous apprîmes de cette ville que le nom de ce chartreux était entièrement inconnu à Dammartin, avant la publication de nos *Notes inédites* sur sa vie et ses œuvres. Il nous restait à consulter les registres paroissiaux déposés à la mairie, surtout ceux antérieurs à la mort des père et mère de dom Ganneron (1617).

Malheureusement, cette collection offre d'assez nombreuses lacunes. Pour la période qui nous intéressait particulièrement, il n'existe que les années 1557-1562, 1570-1579, 1594-1615 et 1617.

Un double des registres paroissiaux étant conservé au greffe du tribunal civil de Meaux, nous comptons y rencontrer une série plus complète. Notre espoir a été déçu. Nous avons trouvé seulement les registres des années

1572-1573, 1575-1576, 1579-1580, 1584-1588, 1596-1597, 1602-1603 et 1617.

Voici le résultat de nos recherches, à Dammartin et à Meaux.

Le père de notre historien s'appelait *Thomas Ganneron*. La date de sa naissance est inconnue. Il épousa Marguerite Arnoul, et décéda le 10 juillet 1617.

Marguerite Arnoul, fille de Thierry Arnoul et de Jeanne Thouart, naquit à Dammartin le 25 avril 1573. Elle mourut quelques jours avant son mari, le 2 juillet 1617.

Thomas Ganneron et Marguerite Arnoul eurent, au moins, six enfants.

1° *François*, né vers 1590. Les lacunes que nous venons de signaler dans les registres paroissiaux de Dammartin, de 1589 à 1593, ne permettront jamais de fixer une date plus précise. Après avoir fait profession à la chartreuse du Mont-Dieu, en 1616, il fut envoyé à celles de Montreuil, du Val-Saint-Pierre, d'Abbeville et de Noyon, et revint au Mont-Dieu, où il mourut en 1668.

2° *Marie*, baptisée le 29 mars 1594.

3° *Anne*, baptisée le 12 septembre 1598. Elle épousa Jean Le Cœur, en 1616.

4° *Jean*, baptisé le 4 octobre 1600. Le 1^{er} février 1622, Jean Ganneron, potier d'étain, épousa Etiennette du Bus; celle-ci décéda le 25 avril 1623, et plus tard Jean se remaria avec Françoise Bienfait.

5° *Claude*, baptisée le 28 janvier 1603. Elle épousa, le 4 janvier 1620, Jean Pasquier.

6° *Nicolas*, baptisé le 26 août 1605. Il devint chapelain de Notre-Dame de Paris, et curé d'Yerres (Seine-et-Oise).

Les descendants de Thomas Ganneron et de Marguerite Arnoul occupèrent, à Dammartin, diverses charges publiques,

Parmi les principaux, nous citerons :

1674. — *Nicolas Ganneron*, procureur de la gruerie, voyer du bourg et comté de Dammartin, et garde des plaisirs de Mgr. le prince de Condé seigneur de ce lieu. Il décéda le 14 juin 1677, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de l'église paroissiale.

1696. — *Nicolas Ganneron*, greffier au bailliage de Dammartin; en 1704, lieutenant de la ville et comté dudit lieu.

1779. — *Edme-Pierre-Louis Ganneron* procureur fiscal au bailliage et comté de Dammartin; il mourut le 2 janvier 1784, à l'âge de 72 ans.

1784. — *Edme-Nicolas-Louis Ganneron*, contrôleur des actes et procureur fiscal du comté de Dammartin; *Pierre-Nicolas-Charles Ganneron*, bachelier en droit, procureur au bailliage de Dammartin; tous deux fils du précédent.

Le dernier Ganneron mentionné dans les archives de Dammartin fut administrateur de l'hospice jusque vers 1812.

En terminant, nous sommes heureux de pouvoir adresser nos remerciements à M. Hémar, maire de Dammartin, et à M. Neveux, greffier du tribunal civil de Meaux, pour l'obligeance avec laquelle ils nous ont facilité l'accès de leurs dépôts. En même temps, nous exprimons le vœu que la municipalité de Dammartin, afin de faire revivre le souvenir de l'historien oublié, donne un jour à l'une de ses voies publiques le nom de *rue Ganneron*.

Mézières le 27 octobre 1893.

Paul Laurent
Archiviste des Ardennes

Un commis fait l'article :

— Madame, rien n'est supérieur comme finesse à cette batiste ! Voyez ces mouchoirs : quand vous vous en servirez, vous croirez vous moucher dans vos doigts.

EXCELLENTE JUMENT
de culture et d'attelage. offerte
« pour les environs » gratuite-
ment pour trois mois, dans bon-
ne ferme ou bonne maison, par
M. VALADON à Nanteuil-le-
Haudouin (Oise).

A VENDRE

Pommes de terre de Hollan-
de, 7 fr. 50 les 100 kilos, saucis-
ses 6 fr. 50, gare Nanteuil-le-
Haudouin; rendus à Paris do-
micile 1 fr. 50 de plus (sacs à
rendre).

S'adresse à M. VALADON à
Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

Envoi échantillon contre mandat de 1 f. 25.

CHARBONS DE TERRE ET CHARBONS DE BOIS

A. PÉNIDE à Dammartin

ANTHRACITE ANGLAIS

POUR POÊLES MOBILES

Prix très modérés

POMMES DE TERRE

A VENDRE A LOISY

S'adresser chez M. BILLARD

Imprimerie E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

Sur carte bristol

Grandeur N° 0 le cent.	1 »
» » 1 »	1 25
» » 1 bis »	1 50
» » 2 »	1 75
» » 3 »	2 »
» » 4 »	2 25

Sur carte noire
Impression soignée

Grandeur N° 0 le cent.	1 50
» » 1 »	1 75
» » 1 bis »	2 »
» » 2 »	2 25
» » 3 »	2 50
» » 4 »	2 75

CETTE SORTIE EST LIVRÉE EN BOITE

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

**ALMANACHS
ET ÉPHÉMÉRIDES**

Almanach Briard. 260 pages, for-
mat in-12, illustré 0 50

Almanach de la Petite Gazette de
Dammartin et ses Environs, 32
pages, format petit in-4° il-
lustré 0 20

Calendriers à effeuiller avec éphé-
mérides historiques, prover-
bes et maximes, bons mots,
menus de cuisine, etc. :

Grandeur n° 1, fond chromo 0 25

Grandeur n° 2, — 0 30

Grandeur n° 3, — 0 35

Almanachs liégeois, de Troyes, de
Paris, etc. de 0,10 cent. à 0 50

**AGENDAS
DE COMMERCE ET DE BUREAUX**

Agendas dits à la semaine, 1/2
reliure, réglure fr. et cent. . . 0 65

— reliure toile pleine, réglure
fr. et cent. 0 75

Agendas 2 jours à la page, 1/2
reliure, réglure fr. et cent. . . 1 20

— reliure toile, titre or, ré-
glure fr. et cent. 1 40

Agendas 1 jour à la page, pa-
pier fort, réglure fr. et cent,
couverture en toile, titre or. 3 25

Agendas courts, 1 jour à la page
réglure fr. et cent., papier
fort, couverture percaline, ti-
tre or 3 00

Agendas de poche, reliures di-
verses de 0,25 à 1 25

Agendas par trimestre, pour por-
tefeuilles 1,25 et 1 50

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin .